

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ *En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu.e.s, par des élu.e.s qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.*

CTE
CAPL
CAPD

Élections professionnelles Fonction publique

JE VOTE CGT
DÉCEMBRE 2018

→ www.sante.cgt.fr



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

» ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

PP

PRÉPARATEUR.RICE EN PHARMACIE

PPH

PRÉPARATEUR.RICE
EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE

VOTEZ pour le progrès social

Protection et démocratie sociale

Égalité

Conditions de travail

Garanties collectives



ÉLECTIONS
6 décembre 2018



Fonction Publique Hospitalière

PP

(PRÉPARATEUR.RICE EN PHARMACIE)

PPH

(PRÉPARATEUR.RICE EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE)

UNE PROFESSION QUI DOIT ÊTRE MIEUX RECONNUE !

Les préparateur.rices en pharmacie (PP) et en pharmacie hospitalière (PPH) exerçant en pharmacie à usage intérieur (PUI) doivent faire face à des enjeux de santé publique majeurs : **sécurisation du circuit clinique et logistique des produits de santé, réduction de la iatrogénie médicamenteuse, préparations centralisées injectables, radio-pharmaceutiques, gestion des essais cliniques et amélioration de la traçabilité sanitaire des médicaments...**

Les responsabilités sont de plus en plus lourdes : préparation de chimiothérapies, dispensation nominative des traitements, dérivés sanguins, stupéfiants, rétrocessions, sous-traitance pour la pénitenciaire, les EHPAD..., traçabilité surtout pour les dispositifs médicaux implantables en forte augmentation avec le virage ambulatoire de la chirurgie...

La contrepartie financière et la reconnaissance du diplôme au niveau licence, pourtant promis, ne sont pas au rendez-vous ! La réingénierie est abandonnée au milieu du gué, le travail doit être relancé.

Les contraintes budgétaires imposées à nos établissements rendent les conditions d'exercice toujours plus difficiles. Pourtant les PP et PPH font preuve d'engagement et d'adaptation pour remplir leurs missions et garantir la sécurité des patient.e.s. Ces contraintes accentuées par le manque d'effectifs et l'amplification des charges de travail, provoquent l'apparition d'épuisements professionnels et de risques psycho-sociaux élevés pour les salarié.e.s.

Quelles perspectives au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et autres regroupements ?

Les nouvelles dispositions issues de l'Ordonnance PUI ouvrent une multitude d'options de coopération entre PUI, voire entre PUI et établissements ne disposant pas de PUI (GHT, GCS établissement de santé, GCS exploitant d'autorisation), mais aussi pour les PUI d'autres établissements tiers au GHT. L'interdiction d'approvisionner en médicaments et dispositifs médicaux un autre établissement a été balayée par le décret de 2015. Depuis, une PUI peut l'exercer dans le cadre de coopérations.

Les GHT s'installent progressivement et les projets médicaux se construisent. Sur le territoire national des réticences aux regroupements empêchent l'application stricto sensu de la loi santé ; les pouvoirs publics veulent prendre le temps d'épuiser les défenseurs de structures à taille humaine qui garantissent un service de qualité apprécié par tous. Le pouvoir de la finance est leur seul maître, et la volonté de réduire les coûts les poussent à concentrer l'activité pour réduire les effectifs, robotiser et réduire les prestations au minimum.

La CGT défend la profession jusqu'au ministère en combattant cette logique dévastatrice dans notre secteur de la santé. La performance, les économies budgétaires, l'homogénéisation et la robotisation doivent améliorer le travail des PP et PPH et préserver l'accès à tous, plutôt que de justifier de la casse d'un système de qualité efficace, et reconnu !

LA CGT REVDNDIQUE

RECONNAISSANCE SALARIALE, LA CGT EXIGE :

- l'augmentation des salaires (1,8 fois le SMIC pour reconnaître notre qualification à Bac+3 et prendre en compte le niveau de nos responsabilités),
- d'accorder un niveau « grade Licence» aux Préparatrices et Préparateurs, tout comme pour les infirmier.e.s. Les 3 années d'études justifient le passage de la profession en catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière, avec une véritable reconnaissance salariale, car c'est ce que réclament les professionnel.le.s aujourd'hui : un salaire et un déroulement de carrière qui prennent en compte le niveau de qualification mais aussi les responsabilités et la complexité des métiers.
- un déroulement de carrière linéaire, sans ratio (entre la classe normale et la classe supérieure) prenant en compte le niveau de qualification.
- La CGT exige la reconnaissance de la pénibilité de la profession avec possibilité de départ anticipé en retraite, au vu de l'évolution du métier (horaires décalés, port de charges lourdes, astreintes ...).



LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ CGT !

Le 6 décembre 2018, VOTEZ POUR DES CANDIDAT-E-S CGT !